



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONN° d'ordre :
6

Séance du 10 avril 2024

Objet

Attribution de subventions
aux associations-----
Exercice 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Abi Fadel, Denigot, Brault, Maës, Salitra, Motte-Tchernia et Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Fouchet qui donne pouvoir à Mme Lanson
Monsieur Lemonnier qui donne pouvoir à Mme Gautier

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Madame Porcher

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	13
Présents	10
Votants	12
Vote	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

----- EXERCICE 2024 -----

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M57 applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale,

Considérant les critères retenus pour l'attribution de subventions aux associations comme suit :

- L'origine géographique du public ciblé par l'association, avec une primauté accordée au public redonnais
- Le volume du public ciblé
- La nature de l'action portée par l'association et son adéquation avec une réponse à un besoin social du territoire
- L'état des finances, de la trésorerie et des réserves d'épargne de l'association
- Le financement des prestations offertes par l'association (prestation tarifée ou gratuite)
- L'octroi ou non d'autres subventions par la Ville de Redon ou via les offices municipaux, pour éviter les doublons de subventionnement
- Les besoins ponctuels et les événements exceptionnels engagés par l'association
- La complétude du dossier de subvention et le respect des délais de transmission

Au vu de ces critères, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'attribuer au titre de l'exercice 2024, les subventions suivantes :

1. Budget du SAAD GIR 1 à 4

Subventions aux organismes privés (c/6578)

Amicale des Territoriaux du Pays de Redon	368,00 €
<i>Mme Fouchet ne prend pas part au vote</i>	

Sous-total budget SAAD 1 à 4	368,00 €
------------------------------	----------

2. Budget du SAAD GIR 5 et 6

Subventions aux organismes privés (c/6578)

Amicale des Territoriaux du Pays de Redon <i>Mme Fouchet ne prend pas part au vote</i>	256,00 €
Sous-total budget SAAD 5 et 6	256,00 €

3. Budget principal du CCAS

Subventions aux organismes publics (c/6573)

Mission Locale - convention FAJ <i>M. Duchêne ne prend pas part au vote</i>	1 677,00 €
--	------------

Subventions aux organismes privés (c/6574)

Amicale des Territoriaux du Pays de Redon <i>Mme Fouchet ne prend pas part au vote</i>	321,00 €
Secours Populaire	3 000,00 €
Restos du Cœur	1 500,00 €
APF France Handicap	100,00 €
La Croix d'Or - Alcool assistance	100,00 €
Club de la Houssaye <i>Mme Torlay ne prend pas part au vote</i>	200,00 €
Club de l'Amitié <i>Mme Torlay ne prend pas part au vote</i>	150,00 €
Echanges et partage deuil	100,00 €
La Bicoque (GEM)	1 100,00 €
Pass' port mieux-être	500,00 €
APASE	100,00 €
CDAD 35	500,00 €
ADAPEI 35	200,00 €
Ensemble Mieux Vivre Les Mariniers	300,00 €
A Vélo sans âge – Antenne de Redon	300,00 €
Sous-total budget principal CCAS	8 471,00 €

4. Budget de l'EHPAD Les Charmilles

Subventions aux organismes privés (c/6578)

Amicale des Territoriaux du Pays de Redon 2 619,00 €
Mme Fouchet ne prend pas part au vote

Bibliothèque pour Tous 700,00 €

Sous-total budget EHPAD 3 319,00 €

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

